

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité de Défense des riverains du Stand de Tir des 3 Lucs
France Nature Environnement 13
CAN Environnement

Marseille le 12 Novembre 2024
Pour diffusion immédiate

Suite au rapport d'Avis technique de l'Inspection Générale de l'Administration La Mairie de Marseille suspend l'activité du Stand de Tir des 3 Lucs

Le rapport technique de l'IGA-Zone de défense et de Sécurité SUD- du Ministère de l'Intérieur établi à la demande de la Préfecture et la Préfecture de Police des Bouches du Rhône a fait état d'un « *risque avéré de sortie d'ogives du stand de tir vers les propriétés voisines* ».

Cela confirme les craintes des associations et des riverains qui n'ont cessé d'alerter depuis 18 mois les autorités vis-à-vis du risque sécuritaire au voisinage de ce stand, pourtant homologué par la FFTir.

La gravité de la situation nécessitait une action après 15 balles reçues et 9 plaintes.

Malgré les affirmations des uns et des autres aucune enquête ni même inspection sérieuse et objective n'avaient été diligentées jusqu'à présent vis-à-vis de la sécurité du stand et des nombreuses balles reçues dans le voisinage.

Le rapport souligne le « *manque d'entretien général de l'installation* » -propriété de la ville de Marseille et occupé par la Ligue Régionale de Tir-.

Cela confirme que la négligence et le laisser aller depuis de très nombreuses années, de la part des responsables, vis-à-vis de cette installation vieille de 50 ans, avaient conduit à une situation d'insécurité et d'agressions sonores pour le voisinage.

Le maintien à tout prix de l'activité se faisait au mépris de la sécurité et de la santé des habitants et de l'intérêt même des pratiquants.

Par ailleurs, des recours ont été déposés avant l'été au tribunal judiciaire et au tribunal administratif par les riverains et les associations et concernent, outre le risque sécuritaire, les nuisances sonores et la pollution au plomb des sols.

Il se trouve que récemment la Préfecture a demandé l'instruction par l'ARS du dossier pollution au plomb de ce site.

Concernant les nuisances sonores, des milliers de riverains vivaient un véritable enfer, 40h par semaine, subissant le harcèlement quotidien et permanent des bruits de détonations des stands à ciel ouvert.

Le tribunal judiciaire de Marseille a déjà reconnu dans son ordonnance de référé du 22 Juillet 2024 l'existence d'un « *trouble manifestement illicite qu'il convient de faire cesser* ».

Il a ordonné la fermeture 3 jours par semaine des installations à ciel ouvert, la levée de cette restriction étant conditionnée au « *dépôt du rapport d'un expert judiciaire (justifiant) que les nuisances sonores invoquées auront cessé* »

Les riverains et leurs associations restent vigilants et engagés jusqu'à la disparition complète et définitive du risque sécuritaire et des nuisances sonores illégales.

En effet ce ne sont pas des « actions minimalistes et superficielles » qu'il s'agit de prendre, comme pourraient en être tentés les différents responsables.

Ils maintiennent leur demande de couverture totale de ce Stand de Tir Municipal seule solution efficace et pérenne, qui convienne à tous, dans l'environnement urbanistique actuel avec plusieurs milliers d'habitants et de scolaires à proximité immédiate.

« Si l'activité doit reprendre ce devra être dans le cadre d'une installation totalement couverte et fermée, comme c'est le cas du prochain Stand de Tir de la Police qui doit ouvrir en 2025 dans le 13-14è. » soulignent les associations.

Contact

riverains.standdetir3lucs@gmail.com

06 68 68 62 32